

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 080-218006609-20260928-DEL_02_280926-DE

Séance du 28 septembre 2026

Délib. n° 02/280926

L'An deux mil vingt six, le vingt huit septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation :

21/09/2026

Secrétaire de séance :

Mme SZAREK France

Mme GRIMAUX Brigitte

Etaient présents :

M. BELLARD Joël	Mme SZAREK France	Mme LUCAS Marie-Laure
Mme GRIMAUX Brigitte	M. BIGOT Arnaud	M. LABRUYERE Renaud
M. SANCHEZ Patrice	Mme MANSARD Michèle	M. FERNET Victor
M. LEPOIX Pierre		

Absent(s) excusé(s) : Mme LEBEAU Mathilde

Objet : **Demande de subvention au titre du « Fonds d'Appui aux Communes 2026-2028 »**

Transition écologique - Modernisation de l'éclairage public par le TE80 dans les rues non équipées :

Rue du Calvaire, du Rouissoir, du Jeu d'Arc, de la Ferme, du 41ème Régiment d'Infanterie et Grande Rue

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par le Territoire d'Energie Somme (TE80) relatif au remplacement de 28 points lumineux et la pose d'1 point lumineux neuf, dans les rues suivantes :

- Rue du Calvaire
- Rue du Rouissoir
- Rue du Jeu d'Arc
- Rue de la Ferme
- Rue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie
- Grande Rue

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver ce projet suivant le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux
 - ✧ Coût hors taxes des travaux 44 203,00 €
 - ✧ Frais de maîtrise d'œuvre 7 % du coût HT des travaux 3 094,00 €
 - = 47 297,00 €
- Pris en charge par le Territoire d'Energie Somme 19 808,00 €
- **Fonds d'Appui aux Communes 2026-2028**
(30 % du montant H.T. des travaux) **14 189,00 €**
- Contribution de la Commune 13 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du Fonds d'Appui aux Communes 2026-2028.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

